



## Arrangement en coulisse entre cabinets d'avocats ou pas ?

Par **lapoisse**, le **18/04/2016** à **21:42**

Bonjour à tous,

Tout d'abord, un grand merci à ceux qui prendront le temps de me lire, j'apprécie vraiment. Je relate les faits en essayant d'être le plus concis et objectif possible.

Suite au soutien moral que j'avais apporté à l'un de mes collègues licencié, mon employeur a tenté par tous les moyens de me licencier en tentant de provoquer un refus de ma part pour me prendre en défaut. Je n'étais pas dupe et voyant le licenciement arriver « gros comme une maison », je décidais de tout accepter.

Après 2 ans, je ne craquais toujours pas malgré ses manœuvres sournoises continues de toutes sortes, en dépit de m'avoir changé à un poste avilissant que je n'avais jamais exercé auparavant.

Je me défendais systématiquement par écrit (emails + 1 recommandé) pour garder une trace.

Très énervé et voyant que sa stratégie ne fonctionnait pas, il finit par monter un stratagème pour tenter de provoquer mon refus devant témoins en me demandant d'effectuer une tâche impossible.

Il n'y est pas parvenu mais m'a quand même licencié pour faute grave (autant placer la barre très haut pour obtenir ce que l'on veut !) en me mettant à la porte un jour par surprise.

J'ai donc pris un avocat, puis je me suis rendu devant le conseil des prud'hommes une première fois en conciliation. Dans la salle d'attente, à la surprise apparente de mon avocat, mon employeur s'était déplacé, accompagné de son avocat. J'ai dit à mon avocat que si mon employeur voulait me faire une surprise, moi aussi je pouvais le faire en portant plainte auprès du procureur de la République pour détournement de fonds publics, celui-ci ayant bénéficié de plusieurs millions d'euros de l'état français illégalement (je n'entrerai pas dans les détails).

15 minutes plus tard, dans la salle d'attente, mon avocat me proposait de rencontrer un DRH pour un éventuel emploi. Elle m'annonçait que son père était le PDG d'une boîte qui travaillait dans le même secteur que mon ex-employeur. J'acceptais de le rencontrer étant au chômage. Au cours de l'entretien, je m'aperçus que ce DRH avait été mis au courant de mon licenciement et je sentais bien qu'en réalité, il n'avait aucunement l'intention de m'embaucher. Il avait mis devant lui mon CV et avait écrit dessus en lettres énormes (10 cm de hauteur) mon âge !!

Il m'indiqua pendant l'entretien que la semaine précédente, il était au téléphone et en affaires

avec mon ex-employeur qu'il connaissait bien !

En outre, j'appris que mon ex-employeur était l'ex-employé du père de mon avocat ! Vraiment pas de chance ! Malgré tout, je décidais de continuer de faire confiance à mon avocat.

Un an plus tard, mon avocat m'annonçait s'était retiré de la profession temporairement, et attendre un enfant, puis devoir prendre un congé maternité ?! Pendant une longue période je suis resté dans l'inconnu sur le suivi de mon dossier, puis quelques mois avant le jugement, elle me trouvait un nouvel avocat, une connaissance apparemment, jeune, mais qui était très bon selon elle.

Elle me demanda comment je comptais répartir la commission entre eux deux, je lui ai dit n'avoir aucune consigne, que je ne savais pas quel était l'usage dans une telle situation.

Je précise que les relations avec les deux avocats ont toujours été bonnes, très cordiales et respectueuses. Je n'ai jamais rien caché aux deux avocats allant même jusqu'à leur donner des documents qui pouvaient ne pas être en ma faveur : je voulais qu'ils soient préparés à toute éventualité.

Le jour du jugement, mon nouvel avocat qui paraissait être totalement de mon côté a d'abord plaidé.

Puis l'avocat de mon ex-employeur s'est lancé dans une plaidoirie honteusement mensongère, serinant le même argument à toutes les sauces pendant 5 longues minutes, à savoir que je refusais tout, mais sans apporter aucune preuve, ni écrite, ni par témoignage, juste des paroles ! (À croire que mon ex-employeur s'était déguisé en avocat !)

Outré et surpris que mon avocat reste muet durant ces 5 minutes interminables, je me suis senti obligé de m'exprimer, mais à peine avais-je prononcé une parole, il m'arrêta net, m'interdisant de le faire. A croire qu'il protégeait les intérêts de son confrère !

J'aurais voulu protester pour dire que l'avocat de la partie adverse mentait comme un arracheur de dents et qu'il n'avait pas la moindre preuve de ses affirmations, mais je n'ai pas pu !

Auparavant, mon avocat m'avait surpris en me faisant signe de la main de venir à ses côtés au moment de sa plaidoirie, puis pointa du doigt l'endroit précis où je devais rester... m'indiqua ensuite, toujours d'un signe de la main, de retourner à ma place, puis en quittant le tribunal, il fit un nouveau signe de la main pour m'indiquer de le suivre !?! Tout cela sans rien dire, chaque geste était brusque et montrait une autorité. Pourquoi cette attitude devant le conseil ??? Il ne m'avait rien dit sur « le protocole/rituel » avant cela... D'ailleurs, était-il normal ??

Résultat : Au lieu de gagner ce procès qu'il était impossible de perdre et déclarer que mon licenciement était sans cause réelle et sérieuse comme l'avait noté le conseiller du salarié lors de l'entretien préalable de licenciement, je l'ai perdu !!

Mon licenciement a quand même été requalifié, non sur une faute grave, mais sur une cause réelle et sérieuse. Mon avocat semblait plus ou moins satisfait et m'annonçait « que le conseil avait effectué un jugement de Salomon » !! Je toucherais une partie de l'argent que l'on me devait.

(Adieu l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse).

Je lui ai indiqué à quel point je trouvais la perte du procès incroyable, que si mon employeur

avait été honnête, j'en serais peut-être resté là, mais que ce n'était pas le cas et que j'interjetterai appel.

Je lui ai quand même manifesté ma gratitude et mes remerciements pour s'être donné le mal de travailler sur mon dossier, ce n'est jamais simple de se mettre à la place de quelqu'un d'autre.

Dix jours ont passé et je pense que je ne suis qu'un client de passage.

En cas de perte du procès, mon ex-employeur aurait sûrement viré son avocat.

Cela aurait engendré une perte de business récurrent important pour le confrère de mon avocat... Alors y-a-t-il eu "arrangement" entre cabinets d'avocats ?... En plus des liens prouvés entre le père de mon ancien avocat, en affaires avec mon ancien employeur !

Les arrangements en coulisse, sont-ils fréquents ?

Les sommes en jeu sont incomparables, je ne suis qu'un employé avec un faible salaire/peu de moyens, mon ex-employeur est un vrai filou avec de gros moyens ainsi qu'une réputation à sauvegarder.

Que feriez-vous/qu'auriez-vous fait dans ma situation ?

J'ai un mois pour faire appel, devrais-je faire appel sans l'aide d'un avocat ?

Si oui, comment annoncer à mon avocat que je n'ai plus besoin de ses services et récupérer mon dossier ?

Devrais-je continuer avec le même avocat ?

Comprenez que je ne peux pas donner de détail trop précis permettant une identification...

Encore merci !

Par **P.M.**, le **18/04/2016** à **23:55**

Bonjour,

Votre avocat a bien fait car il n'est pas d'usage de couper la parole à la partie adverse pendant sa plaidoirie sachant aussi que le Conseil de Prud'Hommes peut s'apercevoir de l'absence de preuves...

Vous n'avez pas perdu le procès puisque la faute grave a été rejetée et que l'employeur a été condamné même si ce n'est pas d'une manière aussi large que vous l'auriez voulu...

On peut se demander quel arrangement il y aurait eu mais ce ne sont pas les avocats qui ont jugé l'affaire et il vaudrait peut-être mieux s'interroger sur la solidité de votre dossier et des conclusions ainsi que des éléments que vous avez pu proposer...

La procédure en Cour d'Appel est encore plus compliquée pour une personne qui n'en a pas l'habitude mais c'est à vous d'apprécier si vous voulez conserver le même avocat sachant qu'il n'a pas de raison de ne pas vous restituer votre dossier quand vous vous serez acquitté de tous ses honoraires...

Par **lapoisse**, le **19/04/2016** à **08:19**

Merci beaucoup pour avoir pris la peine de répondre, c'est appréciable et j'y vois un peu plus

clair.

Concernant les honoraires, c'est bien naturel.

Cdt